DIPLÔME AFE
PERFECTIONNEMENT



TOUT COMPRENDRE DES ENJEUX ET CONTRAINTES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

| Roger COUILLET | Responsable éclairage extérieur de la ville de Douai
Président du centre régional AFE Hauts de France Ardennes |

Faire émerger des solutions d'éclairage public

DURÉE

18 heures (3 jours)

COÛT

(par stagiaire et par session):

Public : 1 430 € HT
Adhérent AFE : 1 144 € HT

8 participants minimum par session

DATES 2027

29/30 novembre *(partie 1)* et
1er décembre *(partie 2)*

LIEU

Centre d'Affaires
Espace Hamelin

17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris

Renseignements et informations pratiques

INSCRIPTION

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation.
Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site e-AFE, via le bulletin d'inscription, ou par courriel à vjauson@afe-eclairage.fr
Un accusé de réception sera envoyé en retour.

Attention l'inscription ne sera validée qu'à réception de la convention signée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les participants sont capables de concevoir un cahier des charges pour un éclairage public efficace, durable, respectueux de l'environnement et des contraintes énergétiques. D'une durée de trois jours, cette formation inter entité permet des échanges fructueux et l'émergence de solutions constructives.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'éclairage est une chaîne de valeur où chaque professionnel apporte une compétence indispensable aux autres et partage la responsabilité de la qualité. À partir de cours magistraux et d'analyses d'exemples existants, les participants apprennent à connaître le domaine d'intervention de chacun afin d'optimiser le travail d'ensemble.

POPULATION CONCERNÉE

Cette formation s'adresse aux services techniques des collectivités locales, ainsi qu'aux responsables et projeteurs de bureaux d'études, concepteurs lumière et éclairagistes, technico-commerciaux, installateurs, distributeurs, fournisseurs d'énergie, institutionnels, et à toute personne appelée à travailler dans le domaine de l'éclairage extérieur dans, ou avec, les collectivités locales.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis obligatoire.
Connaissances et formation recommandées : formation « Base en éclairage extérieur » ou disposer de connaissances équivalentes, éventuellement évaluées au moyen du test de positionnement en ligne « Base en éclairage extérieur ».

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation Powerpoint
- Exercices autour de cas concrets

Documents envoyés par mail à chaque participant avant la formation :
• Supports de cours (format PDF).*

*En cas d'annulation une semaine avant le stage, les supports de cours seront facturés.

THÉMATIQUES ABORDÉES

Le cadre normatif, réglementaire et juridique de l'éclairage extérieur

Les composants d'une installation d'éclairage extérieur : acteurs, matériel, infrastructures, implantation.

Une méthodologie du projet d'éclairage extérieur : concilier exigences et règlements

- Les différentes étapes de la norme européenne NF EN 13201, du projet à la réception des travaux : études photométriques, sélection des classes d'éclairage, étude d'éclairage, efficience énergétique, ainsi que les aspects économiques et administratifs.

La maîtrise des énergies en éclairage public

- Les éléments d'une facture énergétique
- Système de performance énergétique,
- La maintenance préventive, les DEEE,
- Les marchés publics pour l'éclairage extérieur,
- Les certificats d'économie d'énergie appliqués à l'éclairage extérieur,
- Les enjeux de l'éclairage public (Facteur 4, règle des 3 x 20),
- La maîtrise de la demande en électricité, la directive EuP.

Notions de protocole de communication pour l'éclairage extérieur et approche de la Smart City

Les nuisances lumineuses et la protection de la biodiversité

RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, un **Certificat de capacité** en éclairage « Perfectionnement en éclairage », mentionnant le titre de la formation est délivré aux participants ayant réussi l'évaluation finale (QCM, étude de cas), avec une moyenne supérieure ou égale à 13/20.

Ce diplôme atteste de l'acquisition des connaissances et compétences évaluées dans le cadre de la formation. Il constitue une reconnaissance professionnelle délivrée par l'Association française de l'éclairage.
Il ne constitue pas un diplôme d'État et ne correspond pas à une certification professionnelle enregistrée au RNCP ou au Répertoire spécifique.

Indépendamment de l'examen, un certificat de réalisation de l'action de formation valant attestation d'assiduité est envoyé au stagiaire à la fin de la session

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Financement direct par l'entreprise ou le participant.
Un prise en charge peut être faite par un OPCO, sous réserve de son accord.
Formation non éligible au CPF (Compte personnel de formation).